

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD1727

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 12 L

À l'alinéa 6, après le mot :

« ans »,

insérer les mots :

« non renouvelable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que la dérogation aux plans et schémas sera limitée dans le temps.